

Compte-rendu du comité syndical

Le 21 janvier 2021, à 18h30, le comité syndical s'est réuni à Domme, sous la présidence de M. BONNEFON. Convocation en date du 14 janvier 2021.

Ordre du jour :

- Débat d'Orientation Budgétaire
- Participation au SMETAP : acompte en début d'année
- Attribution d'indemnités à la comptable publique (confection du budget)
- Assurance statutaire du personnel
- Ligne de trésorerie
- Adhésion au service Périgéo de l'ATD, permettant la consultation du cadastre
- Rapport d'activités 2020
- Site internet
- Projet de film
- Questions diverses

Conseillers : en exercice : 32 présents : 24 votants : 25

Présents : Mmes M.BEYNE, L.DAUBIE, C.GRANDJEAN, F.MARTINET, M.REYSSET, H.VILLARD ; MM G.ARPAILLANGE, JL.AYRAU, J.BARBERY, P.BONNEFON, JL.CHAZELAS, E.CHERON, E.COMPOINT, G.DEJONGHE, JM.DELPECH, M.FIOL, A.GERMAIN, P.GORLIER, JB.LALUE, S.LANDEMAINE, JP.LESVIGNE, C.ROBLES, JP.SERVOIR, J.TUNEU.

Absents excusés : F.CULINE, L.MABRU, ML.MARSAT, B.MONTI, JL.ROULLAND,

Pouvoirs : de G.FOURREAUX à J.BARBERY

Secrétaire de séance : A.GERMAIN

En présence de : C.AUDIVERT, M.DIOT, G.SAPHARY (SMETAP).

1. Accueil et ouverture

M. CASSAGNOL, Maire de Domme et Président de la Communauté de Communes de Domme - Villefranche du Périgord (CCDVP) accueille l'assemblée dans la salle de la Rode et présente ses meilleurs vœux. Il souligne l'importance de la rivière Dordogne pour l'histoire de Domme et précise que la CCDVP est aussi adhérente à d'autres syndicats de rivière : Syndicat Céou – Germaine et SMAVLOT.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, M GERMAIN, puis à l'approbation du compte-rendu de la séance précédente.

2. Débat d'orientation budgétaire

Résultats provisoires :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2019	Résultats 2020	Résultats cumulés 2020
Fonctionnement	45 049,74	-18 996,96	26 052,78
Investissement	11 622,14	1 923,92	13 546,06
TOTAL	56 671,88	-17 073,04	39 598,84



Des subventions n'ont pas encore été versées, d'où le déficit de fonctionnement. Dans les documents budgétaires, elles apparaîtront en restes à réaliser (RAR).

Participation des communautés de communes au fonctionnement en 2021 :

Communauté de Communes	Superficie Km ²	Montant €
	1 km ²	167 €
Bastides Dordogne Périgord	39,9	6 663 €
Domme - Villefranche du Périgord	57,1	9 536 €
Pays de Fénelon	82,1	13 711 €
Sarlat Périgord Noir	62,5	10 438 €
Vallée Dordogne Forêt Bessède	208,9	34 886 €
Ensemble	450,5	75 234 €

Après concertation avec le bureau, le Président propose que le montant de la participation au fonctionnement soit maintenue identique en 2021. Une augmentation est envisagée pour l'année 2022.

Bilan et prévision des emprunts et lignes de trésorerie

	Intitulé	Banque	Montant emprunté	Cout 2020	Cout 2021	Année début / fin
En cours	Prêt acquisition véhicule Jumper	Crédit Agricole	22 000 €	2 683 €	2 683 €	2012 / 2022
Clos en 2020	Prêt relais "Etude affluents"	Caisse d'Epargne	25 000 €	25 000 € + 110€	clos	2018 / 2020
En cours	Prêt relais "Etude Nauze"	Caisse d'Epargne	30 000 €	150 € (ouverture)	198	2020 / 2023
A prévoir	Ligne de trésorerie	A renouveler				Annuel
A prévoir	Prêt acquisition véhicule petit utilitaire		12 000 €	/		2021 / 2027

Les premiers devis de banque pour l'achat de véhicules sont à un taux très compétitif. La durée de 6 ans est calquée sur celle de l'amortissement.



Emplois : évolutions 2020/2021

- Guillaume SAPHARY, en CDD depuis le 01/02/2020 : pérennisation de ce second poste de technicien de rivière (titularisation décidée lors de la réunion précédente)
- Benjamin LESCALMEL, agent technique : poste de contractuel créé le 01/01/2021 (décidé lors de la réunion précédente)
- Christophe AUDIVERT et Mayda DIOT : pas de changement.
- Mise en place cette année du RIFSEEP.

Investissements : immobilisations incorporelles

- Étude du bassin versant de la Nauze : les phases 1 (état des lieux-diagnostic) en cours, 2 (enjeux et objectif), 3 (propositions d'interventions) sont prévues en 2021. Le bureau d'étude souhaite maintenir autant que possible les réunions publiques en fin de phase 1 et 3. Cout de 33 700 € TTC.
- Étude de conception de 2 répartiteurs sur les ruisseaux du Moulant (commune de Castels-Bézenac), et du Pontou (commune de Vézac) : cout de 4 880 € TTC
- Site internet : 2 sociétés ont été consultées, leur offres vont de 1500 à 2000 € avec des "extensions" possibles. Compter 500 € / an de mises à jour en sus.

Investissements : travaux

Les travaux suivants sont proposés à la réalisation. Ils sont issus des PPG ou de demandes spécifiques des communes. Certains pourront obtenir des subventions.

Après discussion, il est entendu qu'il faudra l'accord des communautés de communes concernées avant d'engager ces travaux. En effet, le cout des chantiers est parfois important.

CC	Commune	Description	Montant TTC
SPN	VEZAC	Coupe sélective sur érables instables en pied de berge	2 380,00 €
SPN	BEYNAC	Sécurisation du quai en béton - partie aval	1 800,00 €
SPN	BEYNAC	Coupe de peupliers aval Capeyrou	1 980,00 €
SPN	BEYNAC	Elagage de sécurisation peuplier cale la Balme	500,00 €
SPN	BEYNAC	Le Treuil – Désencombrement du ruisseau – 280	2 060,00 €
SPN	BEYNAC	Le Treuil - Désencombrement du ruisseau - 250	1 980,00 €
VDFB	CASTELS-BEZENAC	Restauration cale Bézenac	887,00 €
VDFB	CASTELS-BEZENAC	Coupe sélective	2 640,00 €
VDFB	SIORAC	Gestion ripisylve	2 690,00 €
VDFB	MOUZENS	Diagnostic + élagage de sécurisation plage Coux	500,00 €



Vote du DOB

Délibération n°2021-01-1 : Débat d'Orientation Budgétaire

Avec l'appui du dossier transmis au comité syndical lors de la convocation, le Président rappelle les principaux éléments impactant les finances de l'année 2021 et ouvre le débat sur les thèmes suivant :

- *Résultats provisoires de l'année 2020*
- *Participations attendues en 2021 et date d'appel*
- *Prêts et lignes de trésorerie en cours et à ouvrir*
- *Evolution des emplois*
- *Investissements proposés*

Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

3. Participation au fonctionnement

Délibération n°2021-01-2 : Participation des collectivités adhérentes au fonctionnement

Monsieur le Président rappelle que la participation des Communauté de Communes aux dépenses de fonctionnement du SMETAP est fonction de leur superficie.

Afin de constituer un fond de trésorerie, Monsieur le Président propose que l'appel de la participation ait lieu en 2 temps :

- *En début d'année, pour un montant correspondant à la moitié de l'appel de l'année N-1*
- *En milieu d'année, pour le reste de l'appel.*

Le comité syndical délibère, vote, et approuve à l'unanimité.

4. Ligne de trésorerie annuelle

Délibération 2021-01-3 : Convention de ligne de trésorerie interactive conclue avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Aquitaine Poitou-Charentes

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Aquitaine Poitou-Charentes (ci-après « la Caisse d'Epargne »), et après en avoir délibéré, le comité syndical a pris les décisions suivantes :

Article -1.

*Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le SMETAP décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de **10.000 Euros** dans les conditions ci-après indiquées:*

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que le SMETAP décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- *Montant :* **10.000 Euros**
- *Durée :* **un an maximum**



- Taux d'intérêt applicable **€STER¹ + marge de 0,50 %**

¹ Dans l'hypothèse où l'€STER serait inférieur à zéro, l'€STER sera alors réputé égal à zéro

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : **Mensuelle à terme échu**
- Frais de dossier : 0 Euros
- Commission d'engagement : **80 Euros**
- Commission de gestion : 0 Euros
- Commission de mouvement : 0 % du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- Commission de non-utilisation : 0,40 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit / ou par virement CRI-TBF du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le comité syndical autorise le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article-3

Le comité syndical autorise le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

5. Indemnités de confection du budget

Délibération 2021-01-4 : Attribution d'indemnités à la comptable du Trésor Public

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire que le comité syndical se prononce sur les indemnités à octroyer à Mme Florence SALAUD, comptable du trésor en charge de la trésorerie de Belvès.

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu la loi de finances 2020, et notamment la suppression de l'indemnité de conseil des comptables publics versée par les collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, et considérant les missions effectives de conseil et d'assistance assurées en matière budgétaire, économique et comptable, le comité syndical, à l'unanimité,

décide :

d'attribuer à Mme SALAUD l'indemnité d'aide à la confection de budget prévue par la réglementation.



6. Contrat d'assurance du personnel

Délibération 2021-01-5 : Contrat d'assurance du personnel

Monsieur le Président explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, délibère, et

- autorise le Président à signer le contrat 2021 avec CNP assurances*
- autorise le Président à signer la convention de gestion avec le Centre Départemental de Gestion de la Dordogne.*

7. Service « Périgéo » proposé par l'Agence Technique Départementale (ATD)

L'ATD propose un service cartographique permettant la consultation du cadastre actualisé (nom des propriétaires). Dans la formule « Géovisu » (consultation simple) le cout est de 463 € pour l'année 2021. L'adhésion comprend : la création de l'espace cartographique sur le périmètre du syndicat, la création des comptes utilisateurs, leur formation, l'assistance, l'hébergement et la maintenance de l'outil Périgéo.

Délibération 2021-01-6 : Adhésion au service cartographique de l'Agence Technique Départementale

Le Président propose que le SMETAP adhère au service "Géovisu" de l'Agence Technique Départementale permettant un accès à leur service cartographique. L'adhésion comprend : la création de l'espace cartographique sur le périmètre du syndicat, la création des comptes utilisateurs, leur formation, l'assistance, l'hébergement et la maintenance de l'outil Périgéo. Les utilisateurs auront accès au cadastre.

Après délibération, vote, le comité syndical, à l'unanimité,

- décide l'adhésion au service Géovisu

- charge le Président de signer la convention avec l'Agence Technique Départementale.

8. Subvention de fonctionnement

Délibération 2021-01-7 : Demande de subventions

Le Président expose au comité syndical les modalités de participation financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne aux dépenses de fonctionnement.

Après délibération, le comité syndical vote et à l'unanimité :

- charge le Président de solliciter toutes subventions utiles auprès des partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil Départemental de la Dordogne.*
- autorise le Président à signer tous documents relatifs aux demandes de subventions.*

9. Rapport d'activités 2020

Christophe AUDIVERT, technicien de rivière, a présenté le rapport d'activités. Celui-ci sera transmis de façon dématérialisée début février aux délégués et aux collectivités. Une version imprimée sera fournie lors de la prochaine réunion.



10. Site internet

M Éloi COMPOINT, vice-président chargé du suivi du nouveau site internet rappelle que celui-ci a pour objectif de faire connaître le SMETAP (site vitrine) et d'informer sur les milieux aquatiques. Son architecture générale est déjà établie dans les grandes lignes. L'actuel site est obsolète en termes de technique (non consultable sur Smartphone et tablette, utilise flash, non conforme avec la RGPD, mise à jour fastidieuse, ...). Deux propositions nous sont parvenues de webmasters locaux, pour un montant de 1 500 € et 2 000 €, comme offre de base, avec des options à compter en plus. Les deux opérateurs utilisent Wordpress et conseillent que la mise à jour logiciel soit effectuée par leurs soins. Des modifications minimales du site (ajouts de compte-rendu, annonces ponctuelles, ...) pourront être effectuées par un salarié du SMETAP formé par leur soin. Toute personne intéressée pour participer à ce site est invitée à se faire connaître.

11. Projet de film

M Thierry RAIMBAULT, réalisateur-opérateur, a contacté le SMETAP pour présenter un projet de film documentaire sur le bras-mort du Coux et, si demande, sur les activités et actions du SMETAP Rivière Dordogne. Le bureau doit le rencontrer début février pour discuter de ce projet.

12. Questions diverses

Présence de tortues de Floride

M.BARBERY, maire de Cazoulès, s'inquiète de la présence d'un grand nombre de tortues de Floride, espèce invasive, sur un étang privé proche de la rivière Dordogne. Il souhaite éviter le transfert de celles-ci vers la Dordogne. Il a contacté l'OFB (Office Français pour la Biodiversité), qui l'a réorienté vers les piégeurs professionnels. M BARBERY demande si le SMETAP est compétent dans ce domaine ? → Le technicien de rivière se déplacera sur site prochainement.

Présence de loutres

Des loutres sont-elles de nouveau observées sur le territoire ? La loutre est une espèce protégée, autrefois disparue, son retour est constaté sur le territoire du SMETAP depuis 2013. L'observation de la loutre est peu aisée, l'animal ayant des mœurs plutôt nocturnes, elle peut cependant être observée grâce aux épreintes (crottes bien spécifiques), empreintes, ou restes de repas. Elle peut également être "repérée" grâce au photo-piège du SMETAP. Sa présence n'est pas problématique et témoigne d'une bonne qualité des milieux aquatiques et de la présence de nourriture en quantité suffisante.

Fin de la réunion à 19h45.